

S.02.01.02
Bilan

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	548 047
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	572
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	216 315
Obligations d'État	R0140	206 136
Obligations d'entreprise	R0150	10 179
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	330 040
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 120
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	133
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	133
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	246 753
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	246 753
Santé similaire à la vie	R0320	246 753
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 363
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 412
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	10 837
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	814 545
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	68 821
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	294
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	277
Marge de risque	R0550	17
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	68 527
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	64 578
Marge de risque	R0590	3 949
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	307 325
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	307 325
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	289 616
Marge de risque	R0640	17 709
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	410
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	248 737
Passifs d'impôts différés	R0780	4 579
Produits dérivés	R0790	1 162
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	7 304
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 679
Autres dettes (hors assurance)	R0840	13 875
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	657 892
Excédent d'actif sur passif	R1000	156 653

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements on	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0080	C0020	C0140
	R0010			
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140			0
Net	R0200		0	0
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240			0
Net	R0300		0	0
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
Net	R0400		0	0
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440			0
Net	R0500		0	0
Dépenses engagées	R0550			0
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			0

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021
 Devise d'affichage : k EUR

S.05.02.01 - 02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0220	C0160	C0280
	R1400			
Primes émises				
Brut	R1410			0
Part des réassureurs	R1420			0
Net	R1500		0	0
Primes acquises				
Brut	R1510			0
Part des réassureurs	R1520			0
Net	R1600		0	0
Charge des sinistres				
Brut	R1610			0
Part des réassureurs	R1620			0
Net	R1700		0	0
Variation des autres provisions techniques				
Brut	R1710			0
Part des réassureurs	R1720			0
Net	R1800		0	0
Dépenses engagées	R1900			0
Autres dépenses	R2500			
Total des dépenses	R2600			0

S.12.01.02
 Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance Indvie et en unité de compte				Autres assurances vie				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris DC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rassurance santé (rassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)					
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties		C0060	C0070				C0080	C0100	C0140				Contrats sans options ni garanties		C0160	C0200	C0210
				C0040	C0050	C0090	C0110												C0150	C0190			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titrisation et de la réassurance Inbe, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																							
Meilleure estimation																							
Meilleure estimation brute	R0030	0							0	0	0	0	0	176 699	0	34 030	78 886	289 616					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titrisation et de la réassurance Inbe, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0040	0							0	0	0	0	0	182 200	0	0	64 553	246 753					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titrisation et de la réassurance Inbe	R0050	0							0	0	0	0	0	-5 501	0	34 030	14 334	42 863					
Marge de risque	R0060	0	0						0	0	0	0	10 805		2 081	4 824	17 709						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Meilleure estimation	R0120	0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Marge de risque	R0130	0	0						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Provisions techniques - Total	R0200	0	0						0	0	0	0	0	187 504		36 111	83 710	307 325					

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Perles pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées		R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - total	R0060	942	-3 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 670
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	942	-3 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 670
Provisions pour sinistres																		
Brut - total	R0160	27 887	39 362	0	0	0	0	0	0	0	0	277	0	0	0	0	0	67 525
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	27 887	39 362	0	0	0	0	0	0	0	0	277	0	0	0	0	0	67 525
Total meilleure estimation - brut	R0260	28 828	35 750	0	0	0	0	0	0	0	0	277	0	0	0	0	0	64 855
Total meilleure estimation - net	R0270	28 828	35 750	0	0	0	0	0	0	0	0	277	0	0	0	0	0	64 855
Marge de risque	R0280	1 763	2 186	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	0	0	0	0	3 966
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	30 591	37 936	0	0	0	0	0	0	0	0	294	0	0	0	0	0	68 821
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0340	30 591	37 936	0	0	0	0	0	0	0	0	294	0	0	0	0	0	68 821

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										5
N-9	R0160	32 442	5 505	600	81	3	-1	3	-1	5	0
N-8	R0170	32 765	5 333	714	193	0	1	-8	-9	0	
N-7	R0180	31 868	5 356	767	110	-11	19	1	0		
N-6	R0190	31 486	5 189	615	182	-2	18	7			
N-5	R0200	30 888	4 515	549	107	48	2				
N-4	R0210	30 592	4 438	493	177	30					
N-3	R0220	30 652	4 471	554	210						
N-2	R0230	32 352	4 574	661							
N-1	R0240	31 931	4 542								
N	R0250	37 428									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	5	5
R0160	0	38 638
R0170	0	38 988
R0180	0	38 110
R0190	7	37 496
R0200	2	36 110
R0210	30	35 729
R0220	210	35 887
R0230	661	37 587
R0240	4 542	36 474
R0250	37 428	37 428
Total	42 885	372 452

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	1 428	667	863	546	252	0
N-8	R0170	0	0	0	2 836	1 330	952	622	349	0	
N-7	R0180	0	0	4 777	2 728	1 618	1 161	397	0		
N-6	R0190	0	11 505	5 254	2 773	1 512	1 188	0			
N-5	R0200	20 216	10 070	4 888	2 138	1 107	0				
N-4	R0210	21 172	10 218	4 648	2 244	0					
N-3	R0220	19 833	10 937	5 197	11						
N-2	R0230	20 285	11 119	2 388							
N-1	R0240	22 049	14 091								
N	R0250	51 372									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	11
R0230	2 354
R0240	14 042
R0250	51 119
Total	67 525

S.19.01.21 - 02 **Souscription**
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription Z0020 2

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0			
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0				
N-4	R0210	0	0	0	0	0					
N-3	R0220	0	0	0	0						
N-2	R0230	0	0	0							
N-1	R0240	0	0								
N	R0250	0									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
Total	0	0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0			
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0				
N-4	R0210	0	0	0	0	0					
N-3	R0220	0	0	0	0						
N-2	R0230	0	0	0							
N-1	R0240	0	0								
N	R0250	0									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
Total	0

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	376 146	-376 146			
Fonds propres de base	R0020	156 653	-156 653			
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	156 653	-156 653			
Capital de solvabilité requis	R0090	83 569	-83 569			
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	156 653	-156 653			
Minimum de capital requis	R0110	20 892	-20 892			

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.22.01.22

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	0	0	0		
Capital de solvabilité requis	R0090					

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	5 338	5 338			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	151 315	151 315			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements de paiement	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	156 653	156 653			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	156 653	156 653			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	156 653	156 653			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	156 653	156 653	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	156 653	156 653	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	83 569				
Minimum de capital requis	R0600	20 892				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,87				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	7,50				

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	156 653
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 338
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	151 315
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : EUR

S.23.01.22 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070				
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130				
Passifs subordonnés	R0140				
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200				
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230				
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270				
Total déductions	R0280				
Total fonds propres de base après déductions	R0290				
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres d'autres secteurs financiers					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs					
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440				
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0470				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0480				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0490	0	0		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0500	0	0		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0510				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0520				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0530	0	0		
Capital de solvabilité requis du groupe	R0540				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0550				

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.22 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
Réserve de réconciliation	R0760	
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021
Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	45 695		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 111		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	66 714		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	130		Aucun
Diversification	R0060	-23 484		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	90 165		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	3 249
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-5 266
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-4 579
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	83 569
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	83 569
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-4 579
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-4 579
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	0

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C010	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	0		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	0		
Risque de souscription en vie	R0030	0		0
Risque de souscription en santé	R0040	0		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		0
Diversification	R0060	0		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	0		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	0
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	0
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	0

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021
 Devise d'affichage : k EUR

S.25.02.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel

- 1 - Risque de marché
- 2 - Risque de défaut de la contrepartie
- 3 - Risque de souscription en vie
- 4 - Risque de souscription en santé

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis	Montant modélisé	PPE	Simplifications
C0010	C0020	C0030	C0070	C0090	C0120

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	
Diversification	R0060	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	0
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés (autres que liés aux activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire))	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
Montant/estimation de la LAC DT	R0640	0
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
Montant/estimation de la LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
Montant/estimation de la LAC DT maximale	R0690	

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.25.02.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel

- 1 - Risque de marché
- 2 - Risque de défaut de la contrepartie
- 3 - Risque de souscription en vie
- 4 - Risque de souscription en santé
- 5 - Risque de souscription en non-vie
- 6 - Risque lié aux remobilisations incorporées
- 7 - Risque opérationnel
- 8 - Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis	Montant modélisé	PPE	Simplifications
C0010	C0020	C0030	C0070	C0090	C0120

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	
Diversification	R0060	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	0
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés (autres que liés aux activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire))	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	

SCR global		C0100
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.25.03.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral

- 1 - Risque de marché
- 2 - Risque de défaut de la contrepartie
- 3 - Risque de souscription en vie
- 4 - Risque de souscription en santé

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis
C0010	C0020	C0030

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	
Diversification	R0060	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire)	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	0
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés (autres que liés aux activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire))	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
Montant/estimation de la LAC DT	R0640	
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
Montant/estimation de la LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
Montant/estimation de la LAC DT maximale	R0690	

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.25.03.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent un modèle interne intégral

- 1 - Risque de marché
- 2 - Risque de défaut de la contrepartie
- 3 - Risque de souscription en vie
- 4 - Risque de souscription en santé
- 5 - Risque de souscription en non-vie
- 6 - Risque lié aux immobilisations incorporelles
- 7 - Risque opérationnel
- 8 - Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis
C0010	C0020	C0030

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	
Diversification	R0060	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés (autres que liés aux activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire))	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	

Nom légal : SAF STP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : EUR

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C010	
Résultat MCRN		R0010	9 652
		C030	
		C033	
		C039	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes de la réassurance des véhicules de transport		Montet total du capital sous risque net de la réassurance des véhicules de transport
Assurance train médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0023	28 828	47 290
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0033	35 750	15 754
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0058	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0065	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0068	0	0
Assurance marine, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0078	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pédonnelles diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0138	277	334
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance marine, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C040	
Résultat MCRV		R0200	2 943
		C060	
		C063	
		C069	
		C070	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes de la réassurance des véhicules de transport		Montet total du capital sous risque net de la réassurance des véhicules de transport
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	42 863	
Montet total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		2 917 738

Calcul du MCR global

		C070	
MCR bruts	R0300		12 635
Capital de solvabilité requis	R0310		83 569
Pfédérat du MCR	R0320		37 606
Pfancher du MCR	R0330		20 892
MCR combiné	R0340		20 892
Surajustement attendu du MCR	R0350		3 700
Minimum de capital requis	R0400		20 892

5.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat MCR(NL_NL)	Résultat MCR(NL_NL)	Résultat MCR(NL_VL)	Résultat MCR(NL_VL)
	C010	C000		
Terme de la formule initiale pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010			

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Mesure estimative d'PT calculée comme en foot-note (a) de la réassurance) des sinistres	Montant total du capital sous risque net de la réassurance) des sinistres	Mesure estimative d'PT calculée comme en foot-note (a) de la réassurance) des sinistres	Montant total du capital sous risque net de la réassurance) des sinistres
	C020	C030	C040	C050
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0025			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0035			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0045			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0055			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0065			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0075			
Réassurance santé non proportionnelle	R0080			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0085			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0090			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0095			

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat MCR(NL_NL)	Résultat MCR(NL_VL)	Résultat MCR(NL_VL)	Résultat MCR(NL_VL)
	C070	C080		
Terme de la formule initiale pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0100			

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Mesure estimative d'PT calculée comme en foot-note (a) de la réassurance) des sinistres	Montant total du capital sous risque net de la réassurance) des sinistres	Mesure estimative d'PT calculée comme en foot-note (a) de la réassurance) des sinistres	Montant total du capital sous risque net de la réassurance) des sinistres
	C090	C100	C110	C120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

	C010
MCR initiale	R0300
Capital de solvabilité requis	R0310
Plafond du MCR	R0320
Plancher du MCR	R0330
MCR combiné	R0340
Seuil plancher absolu du MCR	R0350
Minimum de capital requis	R0360

Calcul du montant net du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	C040	C050	C060	C070
Montant net du MCR initiale	R0400			
Montant net du SCR hors capital supplémentaire (sauf avant ou dernier calcul)	R0410			
Plafond du montant net du MCR	R0420			
Plancher du montant net du MCR	R0430			
Montant net du MCR combiné	R0440			
Seuil plancher absolu du montant net du MCR	R0450			
Montant net du MCR	R0460			

